

[fr](#)

[Press release](#) | 11.01.2013

Santé

Pilules de 3e génération : pourquoi protéger davantage les laboratoires que les patients?

L'Agence européenne des médicaments (EMA) vient d'annoncer dans un communiqué de ce jour que "les femmes n'ont aucune raison d'arrêter de prendre des pilules contraceptives combinées (oestroprogestatives), y compris celles de la 3e génération", car selon elle *"il n'y a actuellement aucune nouvelle preuve suggérant un changement dans le profil de sécurité connu des pilules combinées commercialisées actuellement. Il n'y a de ce fait aucune raison que les femmes arrêtent leur contraception."*

Pour **Michèle Rivasi**, députée européenne Vice-présidente du groupe des Verts/ALE au Parlement européen, cette déclaration est incompréhensible : *"Comment l'EMA peut-elle écrire, en se basant sur une évaluation faite en 2011 (1), qu'un sur-risque identifié (risque double de thrombose avec ces pilules par rapport aux 2G), n'est pas une raison de changer de traitement ou de réduire la prescription, quand des alternatives meilleures existent? Il est évident que la taille de la population cible n'a pas été correctement prise en compte dans l'analyse du rapport bénéfices/risques de ces pilules contraceptives"*.

Pour la députée européenne, il n'est pas question de remettre en cause l'utilisation de la pilule contraceptive de façon générale, mais de restreindre les prescriptions de ces pilules de 3e génération qui n'apportent aucune amélioration thérapeutique : *"Comment justifier la mise sur le marché de ces pilules de 3e génération qui comportent deux fois plus de risques que celles de 2e génération et qui sont en outre plus chères car plus récentes (1)? S'interroge l'eurodéputée. "L'EMA devrait alerter les Etats membres en leur demandant de favoriser les prescriptions de pilules de 2e génération, moins dangereuses"*.

Certains médicaments comme Diane 35 (autorisés en France en 1987) n'ont pas reçu d'AMM par l'EMA, et sont aujourd'hui prescrits de façon abusive et détournée ("off label use"), comme ce fut le cas pour le Médiator. Ce médicament a été autorisé en France en 1987 pour traiter l'acné, mais en raison de ses propriétés contraceptives, il est également prescrit par les médecins comme contraceptif. "J'ai envoyé à la Commission européenne une question écrite sur ce problème en demandant comment l'EMA pouvait intervenir auprès des agences sanitaires nationales pour interdire ce type de pratique", conclut Michèle Rivasi.

(1) http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Report/2011/05/WC500106708.pdf

(2) voir tableau prix des pilules joint

Recommended

Opinion

© Samira Akil Zaman on Flickr (CC BY-NC-SA 2.0)



[Trumpflation and a new energy crisis in Europe – Why w...](#)

22.04.2026

Opinion

©aleks



[DiscoverEU 2026: Your guide to travelling by train for...](#)

08.04.2026

Opinion

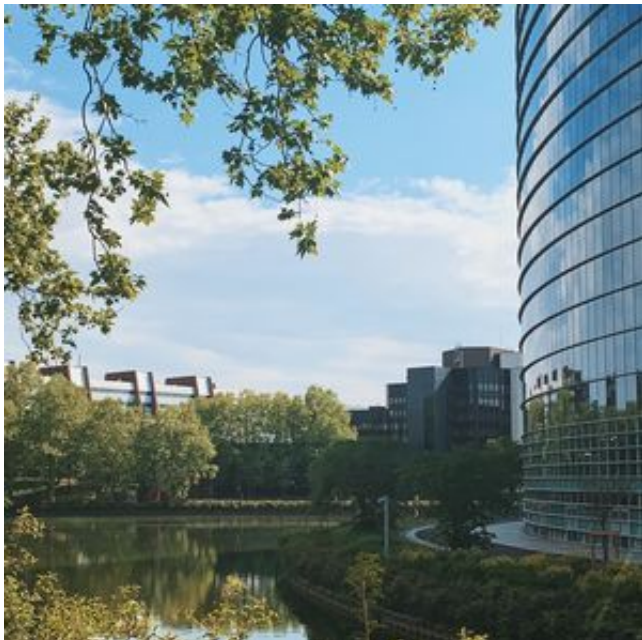


[Toxic Beauty: How the EU's new cosmetics rules could p...](#)

07.04.2026

News

©zsofia-vera



[PLENARY FLASH: Greens/EFA Priorities 9 to 12 March](#)

09.03.2026

Responsible MEPs



Michèle Rivasi

Member

Please share